



AVIS PUBLIC

Résumé de projet de règlement

RÈGLEMENT NUMÉRO 326 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le conseil municipal a déposé un avis de motion et présenté un projet de règlement visant l'adoption du code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés municipaux. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal en prenant rendez-vous à cet effet.

Voici un résumé du contenu du projet de règlement :

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- Exécuter le travail inhérent à ses fonctions, et ce, avec diligence ;
- Respecter le Code ainsi que les politiques, règles et directives de l'employeur ;
- Respecter son devoir de réserve envers la Municipalité ;
- Ne pas porter atteinte à la dignité ou à la réputation de son employeur ni, lorsqu'il y a un lien avec son travail, à celles d'un membre du conseil, d'un autre employé de la Municipalité ;
- Agir avec intégrité et honnêteté ; au travail, être vêtu de façon appropriée ; et communiquer à son employeur toute information portée à sa connaissance et qu'il sait être pertinente pour la Municipalité.

Le présent code poursuit les objectifs suivants :

- L'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la municipalité et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un employé municipal pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, les abus de confiance ou toute inconduite portant atteinte à la dignité de la fonction d'employé municipal; et les règles de conduite comprennent notamment une restriction quant à l'usage de ressources municipales, de renseignements privilégiés, l'après-mandat.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 19^e jour du mois de juillet 2022.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 19^e jour du mois de juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juillet 2022.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier